



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN. 2023

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 11 présents : 9 votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à 20 heures 10,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,

sous la présidence de LEGRAND Karine, Maire,

Etaient présents : Karine LEGRAND, Catherine CRAMPON, Aurélie SIMON, Dorothée BONNEMIN, Jean-Paul VIOLLAT, Jean-Marc DROZDOWSKI, Serge FLEURETON, Jean LEFEVRE, Christophe ROSIER

Absents excusés : Magalie NATY

Absent : Elodie MEDEIROS

**1-Désignation du secrétaire de séance :**

Aurélie SIMON est désignée secrétaire de séance.

**2- Approbation du Procès-Verbal du 27/03/2023 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

**3- Validation du devis du city stade :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-013

OBJET DE LA DELIBERATION : Validation city stade

RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

**Vu** l'accord de subvention, de 50%, de l'Agence Nationale du Sport, pour la création d'un city stade, réceptionné le 08/07/2022,

**Considérant** que pour sa validité les travaux doivent commencer avant le 08/07/2023,

**Vu** l'accord de dérogation exceptionnelle, accordée par le Conseil départemental le 16/05/2023, pour débiter les travaux avant l'accord de subvention,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature du devis de la société AGORESPACE pour la création du city stade d'un montant total de 53 024€ HT soit 63 628,80€ TTC.

*Pour rappel, le devis pour l'installation du city stade a été validé avec la société AGORESPACE, en février dernier sous réserve d'obtention de subvention.*

*La Commission du Conseil départemental se réunira le 04 juillet prochain afin de statuer sur notre demande de subvention, or, afin de ne pas perdre l'accord obtenu par l'AnS, de 50%, les travaux doivent commencer avant le 08 juillet 2023.*

*Une demande de dérogation auprès du Conseil départemental a donc été faite, pour pouvoir commencer les travaux avant l'accord de subvention.*

*Cette demande ayant été validée, le devis a été validé définitivement le 22 mai dernier.*

*Les travaux d'installation du city stade devraient ainsi débiter le 26 juin prochain.*

*Madame le Maire précise qu'un devis complémentaire a été signé pour la fourniture et la pose du panneau de l'AnS sur la structure, condition obligatoire pour se voir verser l'aide.*

*Le montant du devis est de 224€ HT soit 248,80 TTC.*



#### **4- Participation au repas de la fête de l'été :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-014  
OBJET DE LA DELIBERATION : Participation repas fête de l'été  
RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

La Commission festivités et cérémonies organise son repas annuel pour la fête de l'été qui aura lieu le samedi 1er juillet 2023.

Considérant que la commune souhaite prendre à sa charge une partie du repas pour ses administrés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal fixent les tarifs de la façon suivante et d'accepter les chèques correspondants au montant de la participation, libellés à l'ordre de la commission fêtes et animations.

- Habitants de Oignes : 15€ adulte / 7€ enfants – de 12 ans.
- Hors commune : 20€ adulte / 12€ enfants – de 12ans.

#### **5- Demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental pour les travaux au columbarium :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-015  
OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux au columbarium : Etage supplémentaire  
RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstentions

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne reste que deux emplacements au columbarium installé au cimetière communal.

Il est donc nécessaire de prévoir le rajout d'un étage supplémentaire.

#### **Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2023 au taux de 39% pour réaliser ces travaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- De fixer le plan de financement comme suit :
  - Subvention Conseil Départemental 39%
  - Fonds libres et emprunt la différence

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-016  
OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention auprès de la DETR – Travaux au columbarium : Etage supplémentaire  
RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstentions



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il ne reste que deux emplacements au columbarium installé au cimetière communal.

Il est donc nécessaire de prévoir le rajout d'un étage supplémentaire.

**Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DETR au titre de l'année 2023 au taux de 40% pour réaliser ces travaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- De fixer le plan de financement comme suit :
  - Subvention DETR 40%
  - Fonds libres et emprunt la différence

**6- Installation des nouvelles caméras de vidéoprotection :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-017  
OBJET DE LA DELIBERATION : Validation devis installation nouvelles caméras de vidéoprotection  
RESULTAT DU VOTE : 8 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstentions

**Vu** l'accord de subvention obtenu par la DETR en date du 16/03/2022,

**Vu** l'accord de subvention obtenu par le Conseil départemental en date du 04/07/2022,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la société CITEOS pour l'installation de trois nouvelles caméras de vidéoprotection d'un montant total de 9 412€ HT soit 11 294,40€, ainsi que les contrats de maintenance.

*Comme il l'a été informé lors de précédentes réunions, des demandes de subventions ont été accordées par le Conseil département et la DETR, pour le rajout de trois nouvelles caméras de vidéoprotection. Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de valider le devis de CITEOS, d'un montant de 9 412 € HT soit 11 294,40€ TTC.*

*Les subventions obtenues s'élèvent à 3 174,02€ de la DETR et 3 840€ du Conseil départemental.*

**7- Gestion des demandes de nouvelles prises – Adoption de la convention cadre avec le SMOTHD :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-018  
OBJET DE LA DELIBERATION : Adoption de la convention cadre avec le SMOTHD – Gestion des demandes de nouvelles prises  
RESULTAT DU VOTE : 8 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstentions

Afin de proposer une démarche améliorant la gestion du réseau et permettre la réduction des délais de création des nouvelles prises,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention cadre avec le SMOTHD et lui donne délégation pour la validation des futures demandes de nouvelles prises.

**8- Rétrocession de la voirie – Futur lotissement :**



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

*Madame le Maire informe qu'un Permis d'Aménager a été déposé en mairie le 11 mai dernier pour la construction d'un nouveau lotissement sur la commune.*

*Celui-ci est à ce jour encore en instruction.*

*Le Conseil décide de ne pas se positionner sur la rétrocession de la voirie et d'attendre la fin des travaux et le souhait des futurs habitants.*

**9- Décision Modificative n°1 :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-019

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision Modificative n°1

RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative suivante :

**Dépenses d'investissement :**

OO1 + 100€

21318-041 + 2 550€

21532-041 + 9 024€

**Recettes d'investissement :**

10222 + 100€

2031-041 + 11 574€

*Suite à des contrôles comptables, il y a lieu de procéder à des Décisions Modificatives sur le Budget Primitif 2023.*

*Il s'agit pour la plupart de régularisation internes d'écritures comptables.*

*En effet, des travaux réalisés et achevés doivent être imputés dans des comptes définitifs et des études suivies de travaux également.*

**10- Distributeur à pain et viennoiseries :**

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-020

OBJET DE LA DELIBERATION : Location distributeur à pain et viennoiseries

RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la location du distributeur à pain et viennoiseries, renouvelée en 2022 pour une durée d'un an, arrive à son terme.

**Considérant** les difficultés encore rencontrées avec le boulanger pour le réapprovisionnement du distributeur,

**Considérant** qu'à ce jour aucun autre boulanger n'est intéressé pour approvisionner le distributeur,

**Considérant** la demande de report de l'accord de subvention obtenue d'une année supplémentaire pour l'achat du distributeur,

**Considérant** la satisfaction des administrés pour le service rendu,

Madame le Maire propose de renouveler la location du distributeur pour une année supplémentaire et de faire un point au moment de l'élaboration du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la location pour une durée d'un an.



NUMERO DE DELIBERATION : 2023-021 OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de partenariat RESULTAT DU VOTE : 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 Abstention
--

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention passée avec le boulanger, pour l'approvisionnement du distributeur à pain et viennoiseries, renouvelée en 2022 pour une durée d'un an, arrive à son terme.

**Considérant** les difficultés encore rencontrées avec le boulanger pour le réapprovisionnement du distributeur,

**Considérant** qu'à ce jour aucun autre boulanger n'est intéressé pour approvisionner le distributeur,

**Considérant** la demande de report de l'accord de subvention obtenue d'une année supplémentaire pour l'achat du distributeur,

**Considérant** la satisfaction des administrés pour le service rendu,

Madame le Maire propose de renouveler une nouvelle fois la convention de partenariat pour une année supplémentaire et de faire un point au moment de l'élaboration du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention de partenariat pour une durée d'un an.

#### **11- Questions et informations diverses :**

##### **❖ Sinistre :**

Le 30 mars dernier un sinistre a été déclaré auprès de l'assurance de la commune. En effet une barrière devant la mairie ainsi que la voirie ont été abîmés par un tiers inconnu.

L'entreprise CHRETIEN est intervenue afin de remettre le tout en état. Le montant de la facture s'est élevé à 979,20€ TTC intégralement pris en charge par l'assurance.

##### **❖ Enquête publique zonage d'assainissement :**

La demande de désignation d'un Commissaire enquêteur a été faite le 09 mai dernier au tribunal administratif d'Amiens.

M. Christophe BACHOLLE, consultant en agronomie et environnement, a été désigné pour la commune le 15 juin dernier.

Madame le Maire doit à présent définir avec lui les dates de l'enquête publique.

##### **❖ Défibrillateur :**

Un nouveau défibrillateur a été installé sur la façade avant de la mairie le 01 juin dernier.

Celui-ci est le même que ceux installés à l'école et à la salle des fêtes, par la société DAJAC dans le cadre du marché conclu avec la CCPV. Le montant de la fourniture et de l'installation est de 1 330,20€.

Un devis d'un montant de 292,60€ TTC a été également validé pour l'intervention de l'électricien.

##### **❖ FCTVA :**

Le montant de la FCTVA perçu, sur les travaux et achats effectués en 2022, s'élève à 27 800,90€.

##### **❖ Réfection trous sur la chaussée :**

M. Jean LEFEVRE a eu rendez-vous avec la société CABREMA afin de faire le point sur place de l'état de la chaussée.

Le devis pour la réfection de trous a donc été reçu en mairie, d'un montant de 8 919€ HT soit 10 702,80€.

Il est convenu d'attendre un deuxième devis comparatif avant de valider le devis.

##### **❖ Entretien commune :**

Il a été soumis des questions diverses par Messieurs FLEURETON, VIOLLAT et DROZDOWSKI.



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

En effet, ceux-ci informent le Conseil Municipal que des administrés se sont plaint et les ont questionnés concernant l'entretien de la commune.

Madame le Maire informe avoir fait appel à Valois emploi fin mai afin de recruter une aide au seul agent technique de la commune.

De plus, depuis plusieurs années maintenant l'utilisation de désherbant est interdite, de ce fait, tout l'entretien des mauvaises herbes se fait à la main et demande beaucoup plus de temps.

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs devant son domicile incombe aux propriétaires / locataires, même si le service technique se charge tout de même de cette tâche.

Il est convenu d'acheter une nouvelle remorque afin d'y installer un contenair d'eau afin de faciliter l'arrosage et de recruter prochainement un nouvel agent technique.

*Séance levée à 22h00.*

**Le Président de séance :**

Le Maire, Karine LEGRAND

**Le secrétaire de séance :**

Aurélie SIMON